

L'ÉCHO DES SALLES

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL.

PUBLICATION SEMESTRIELLE. N° 10

JUILLET 2000.

DIMANCHE 16 JUILLET 2000 FÊTE COMMUNALE. GENISSE A LA BROCHE + SALLES CITY



HUG MANITOU ! INDIEN BARBU ?



L'équipe des bénévoles en plein travail sur la prairie 1999...

Chers lecteurs,
Déjà six mois que les enthousiasmes du deuxième millénaire sont passés. L'année en est déjà à sa moitié, que le temps passe vite diront certains. Au fil de ces pages vous trouverez vos rubriques habituelles, ainsi que l'info Municipale. Dans ce numéro de Juillet, la rédaction de L'Écho a souhaité mettre l'accent sur notre fête communale et vous informer sur le déroulement des festivités. Une plus grande participation des citoyens à la mise en œuvre serait la bienvenue. Soyez généreux de votre temps, pour le plaisir de tous. Bonne lecture.

JOURNÉE SUR LE THÈME WESTERN.

SALOON, RODEO, JEUX.

SPECTACLE AVEC LE CIRQUE IMAGINE

DROLE, EMOUVANT, MODERNE.
IMAGINE, CREE UN NOUVEAU
STYLE DE SPECTACLE EN FRANCE
DEUX HEURES DE SPECTACLE.
VINGT CLOWNS
A VOIR SANS MODERATION.

SOMMAIRE.

Programme Prairie.....	2
Le Mot du Maire.....	3
Conseil Municipal.....	4
Etat Civil.....	5
L'Étoile Salloise.....	6
Comité des Fêtes.....	7
Histoire de Salles.....	8
J'ai fait un rêve.....	9
Les champignons.....	10
Le Quidam.....	11
Les Artisans.....	12/13
Les Allergies.....	14
Cirque Imagine.....	15
Espace Jeux.....	16

SALLES CITY DE BARBEZIEUX

TOUTE LA JOURNÉE 20 CLOWNS DU CIRQUE **IMAGINE** ANIMERONT LA FETE.

DIMANCHE A PARTIR DE 9H

MARCHE ET EXPOSITION
ARTISANALE.
MANEGES, PETITES MOTOS,
BUVETTE, TIR A L'ARC.
CONCOURS DE DEGUISEMENTS
(sur le thème des clowns.)

10 H 45 MESSE EN PLEIN AIR
11 H 45 VIN D'HONNEUR
13 H BOURGUIGNON/FRITES 30 frs
14 H RODEO SHOW.
20 H 30 GENISSE A LA BROCHE
(Apportez vos couverts.)

**DIMANCHE
16 JUILLET
2000**

ANIMATIONS GRATUITES.

JOURNÉE SUR LE THÈME
WESTERN.

SALOON, RODEO, JEUX.

SPECTACLE GRATUIT
AVEC LE
CIRQUE IMAGINE

DROLE, EMOUVANT, MODERNE.
IMAGINE CREE UN NOUVEAU
STYLE DE SPECTACLE EN FRANCE.
DEUX HEURES DE SPECTACLE.
VINGT CLOWNS
A VOIR SANS MODERATION.

GENISSE A LA BROCHE

SOUS CHAPITEAU GEANT

PRIX DU REPAS

Adultes = 100 frs - Enfants de 6 à 12 ans = 50 frs - Enfants de 3 à 5 ans = 35 frs

AVEC **SUNLIGHT 17 BAL JUSQU'A L'AUBE.**

Vous pouvez réserver dès à présent au :

05.45.78.05.85 Marie Claude FEUILLET

05.45.78.12.94 Jacqueline BOZZINI.

Libellez votre chèque à l'ordre du : Comité des fêtes de Salles de Barbezieux.

Le mot du Maire

Mes Chers Concitoyens, Mes Chers Amis,

Nous sommes en été la végétation commence à faire oublier la dégradation de notre beau paysage par la tempête du 27 décembre dernier. Notre ancienne école a retrouvé une belle couverture et le reste de nos bâtiments communaux se répare. Nos arbres déracinés furent abattus par un bûcheron très qualifié sans faire aucun dégât à notre monument aux morts, dans quelques jours notre église va retrouver sa luminosité car les deux projecteurs volés seront remplacés.

A côté de tous ces ennuis, j'ai malgré tout ressenti beaucoup de satisfaction tout d'abord le rassemblement du 31 décembre pour l'inauguration du passage à l'an 2000 puis celui des Anciens autour d'une bonne table furent deux journées agréables surtout que celle des Anciens fut animée par notre association locale Perle Bourbon dirigée par sa Présidente madame Martin. Dans cette association humanitaire évoluent avec brio des jeunes de notre commune.

Puis ce fut notre randonnée qui rassembla encore 150 marcheurs malgré la concurrence de communes voisines ; comme les autres années, la commune offrit l'apéritif sur l'aire de pique-nique de la Chiche puis tous les marcheurs et sympathisants se retrouvèrent à la magnifique ferme du Petit Peu dans un bâtiment bien préparé par la Famille Pineau - Texier - Laffont pour déguster le bon pot au feu préparé par Gilbert et toute l'équipe de Marie Claude, notre Présidente du comité des fêtes. J'oubliais de vous dire qu'entre temps il fallait « se casser la tête » pour répondre à des questions concours qui avaient des rapports avec notre commune et choisies par notre conseiller Roland. Merci à tous d'avoir organisé une journée aussi agréable. Notre comité des fêtes prépare notre fête locale et cette année encore il vous prépare un grand spectacle mais je laisse le soin à la Présidente de vous le présenter.

Quelques mots sur nos établissements scolaires.

Le LPA a toujours un effectif important et des résultats satisfaisants. Le proviseur M. Hardy gère très bien cet établissement, il est entouré par des enseignants très compétents. Un grand projet est lancé, il s'agit de la construction d'un chai pédagogique dans le cadre de la reconversion du vignoble, mais que de démarches de la part du proviseur avant d'aboutir. Le lycée vient de se distinguer au cours d'une compétition face à 160 établissements d'enseignement du Poitou Charentes en terminant premier avec MAMZELMEUH qui a séduit le jury.

Notre RPI marche bien, nos deux Instituteurs pour l'école de Salles se comprennent bien, alors les inquiétudes des Parents du début d'année scolaire se sont estompées. Pour la prochaine année, je n'ai pas beaucoup d'information, notre Institutrice Corinne Chobelet parle de reprendre à temps plein, mais elle parle aussi d'une mutation possible.

La gym volontaire fonctionne bien avec la nouvelle monitrice Marie Claude, malheureusement elle a eu cette année quelques ennuis de santé, heureusement que deux bénévoles prirent en main le groupe ; nous pouvons remercier les deux Michelle pour ce remplacement.

Notre équipe de foot a connu une année difficile après la montée la descente, mais là aussi de grandes décisions furent prises, je laisse le soin au Président de vous les expliquer.

Enfin, je vais conclure en vous parlant de l'équipe municipale dix mois avant les prochaines municipales. A l'heure où j'écris ces lignes le Conseil n'a pas parlé de la relève aux prochaines élections à Salles. Je ne sais pas quels sont ceux qui veulent repartir. En ce qui me concerne, je suis élu depuis 1959. Je fus adjoint jusqu'en 1985 depuis je suis Maire. J'aurai 67 ans en 2001. C'est pour cette raison que je pense qu'un plus jeune peut prendre la relève. Si mes collègues pensent que je peux les aider, je me représenterai comme Conseiller car je sais très bien qu'aujourd'hui un maire a besoin de collaborateurs disponibles. Mais nous avons encore un peu de temps pour en reparler et permettre aux dames de se décider.

D'ici là, le conseil en place poursuit sa gestion toujours avec le double souci d'apporter le maximum d'améliorations à la commune et d'éviter l'augmentation des impôts locaux. Une de ses dernières décisions porte sur la sécurité de la voie communale des Lamberts, entre les routes de Montmoreau et de Blanzac. Cela se traduit par la prochaine mise en place d'une limitation de vitesse à 50 km / h. En effet la configuration de cette route et parfois la manque de visibilité pour les sorties de maison de plus en plus nombreuses rendent ce parcours dangereux.

CONSEIL MUNICIPAL. REUNIONS

- 5 février 2000 - Approbation des conclusions des experts d'assurances suite à la tempête de décembre 99.
- 10 mars 2000 - Désignation de 2 délégués pour la lutte contre la flavescence.
- Adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion de la fonction publique.
- 22 mars 2000 - Affectation des résultats de l'exercice 1999.
- Budget primitif 2000.
- 01 avril 2000 - Décision d'achat d'une tondeuse auto-portée et vente de l'ancienne tondeuse.
- 27 mai 2000 - Révision indemnité du maire.
- Limitation de vitesse à 50 km sur la voie communale n°1 entre les routes départementales de Montmoreau et Blanzac

INFORMATIONS.

SECRETARIAT DE MAIRIE.
LUNDIS ET JEUDIS DE 14 heures à 19 heures.

QUELQUES DATES A RETENIR

- 31 Janvier date limite de dépôt des dossiers irrigation.
31 Janvier ' ' prime compensatrice ovine.
20 Mars 1 ere session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
30 Mars au 15 Juin Dépôt des dossiers - aide au maintien du troupeau de la vache allaitante
17 Juin 2ème session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
31 Août Date limite de dépôt des déclarations stock de vin.
2 Septembre 3 eme session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
25 Novembre Date limite de dépôt des déclarations totales vin.
31 Décembre Date limite des inscriptions sur les listes électorales.
Campagne 2000 Dossier prime à l'abattage des bovins (4 demandes par an maximum pour 2 bovins minimum par demande).

SERVICE NATIONAL. RECENSEMENT POUR A.P.D.

(Appel de Préparation à la Défense)

- Jeunes filles et jeunes hommes nés entre le 1/01/85 et le 31/03/85.
le 1/04/85 et le 30/06/85.
le 1/07/85 et le 30/09/85.
le 1/10/85 et le 31/12/85.

Inscription dans le mois de leurs 16e anniversaire.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est à conserver impérativement.
A l'issue de la journée APD, les jeunes reçoivent un certificat, ces deux documents sont indispensables pour passer le permis de conduire, le bac, ou les concours de la fonction publique.

Naissances

		Lieu
21/01/2000	HURE Benjamin Jonathan	Barbezieux St Hilaire
22/02/2000	GIROT Maxime	Barbezieux St Hilaire
27/02/2000	BROTREAUD Mathilde Julie	Barbezieux St Hilaire
17/05/2000	BAUDON Daphné Zoé Louise	Barbezieux St Hilaire

Décès

		Lieu
23/02/2000	BLANLEUIL Marie Mireille Solange épouse VALLAUD	Barbezieux St Hilaire

INFORMATION

Bientôt le tri sélectif des ordures ménagères.

Si le calendrier est respecté, début Décembre prochain, nous aurons à trier les déchets recyclables « secs » : boîtes de conserves, flacons et bouteilles en plastiques, journaux, emballages cartons ... Pour le verre, on continuera à le porter dans les containers. D'ici là nous aurons la visite à domicile, « d'ambassadeurs du tri, chargés d'expliquer le fonctionnement de la collecte sélective, de nous remettre les sacs translucides à utiliser, et un guide du tri.

PETIT RAPPEL DE BON SENS.

Déchets, traitement des évacuation de matières normalement solides ou semi-solides, résultant des activités humaines et animales qui sont inutiles, indésirables ou dangereuses. Les déchets solides classiques peuvent être classés comme suit :

- ordures ménagères* : déchets dégradables de l'alimentation ;
- détritus* : combustibles (comme le papier, le bois et le tissu) ou non combustibles (comme le métal, le verre et la céramique) ;
- cendres* : résidus de la combustion de combustibles solides ;
- déchets volumineux* : débris de démolition et de construction et arbres ;
- cadavres d'animaux* ;
- solides issus des effluents* : matière retenue sur des filtres de clarification des effluents, solides tassés et boue de biomasse ;
- déchets industriels* : matières telles que les produits chimiques, les peintures et le sable ;
- déchets miniers* : amoncellements de scories et tas de charbon de rebut ;
- déchets agricoles* : fumier d'animaux de ferme et résidus de récolte.

Méthodes d'évacuation

L'évacuation des déchets dans des décharges est de loin la méthode la plus courante. La majeure partie de ce qui n'est pas déposé dans les décharges est incinérée et très peu de déchets solides se retrouvent dans des installations de compostage. Le choix d'une méthode d'évacuation dépend presque entièrement des coûts, qui dépendent à leur tour de la situation financière de la ville ou de la région. Il est prévu que la moitié des ordures ménagères soient recyclée.

Changement des structures au sein du club de football.

Que la saison 1999 - 2000 fut difficile pour L'ESSB !

Après un début de championnat catastrophique (aucune victoire jusqu'au mois de février), l'équipe s'est réveillée. Elle a gagné quelques matchs (5 victoires sur les 7 dernières rencontres de la saison).

Malheureusement, ce réveil tardif n'a pas évité la descente en promotion de 2^{ième} division. En effet, l'équipe a fini à la 11^{ième} place à 3 points du 10^{ième} synonyme du maintien. Par contre, elle réalisa un excellent parcours en coupe : elle fut éliminée uniquement en 8^{ième} de finale par la Grand Font.

Quant à l'équipe B, son parcours s'arrêta au mois de février faute d'effectif. Avec un peu plus de sérieux de la part de certains joueurs, ce problème n'aurait pas dû exister. Félicitations à tous les joueurs et dirigeants pour cette saison. Je profite également de cet article pour remercier Jean Luc Bellon qui a décidé d'arrêter son rôle d'entraîneur en cette fin de saison. Il était le coach depuis 3 ans. Je remercie aussi notre trésorière Huguette qui a souhaité arrêter sa fonction.

Au mois de mai, après cette saison difficile, les membres de l'ESSB se sont interrogés sur l'avenir.

Voyant les problèmes d'effectif s'aggraver, l'équipe de football a décidé de se rapprocher d'un club voisin : Berneuil.

Cette entente va permettre de pérenniser la vie du club de football sur notre commune. En effet, dès la saison prochaine, l'association va présenter 3 équipes au Championnat :

- effectif : environ 50 licenciés,
- 1 équipe en 2^{ième} division,
- 1 équipe en promotion de 2^{ième} division,
- 1 équipe en 3^{ième} division.

Cependant, malgré cette entente, nous recherchons toujours des joueurs (ou des bénévoles) pour la saison prochaine.

Age minimum pour pratiquer le football à Salles : 16 ans $\frac{1}{2}$.

(Tél. M. Feuillet Stéphane 05.45.78.84.97).

Bonne chance à cette entente pour la saison 2000 - 2001.

S.F

FRAIRIE DE SALLES

PROGRAMME ET FESTIVITES.

LE MOT DE LA PRESIDENTE.

Au nom de tous les membres du Comité des fêtes de Salles, je remercie toutes les personnes qui font preuve de disponibilité pour que notre village vive dans la joie et la bonne humeur. Cette année nous avons dû malheureusement annuler le concours de pêche pour nous consacrer davantage à la frairie qui à notre sens est la fête la plus importante pour la commune. La randonnée pédestre a toujours autant de succès, merci encore aux familles Drochon et Pineau qui nous ont accueilli l'an passé et cette année pour le repas campagnard apprécié de tous. Le 04 novembre le repas de fruits de mer sera servi comme à l'habitude à la salle des fêtes de Salles. En attendant, nous vous donnons rendez-vous le 16 juillet avec le cirque au far west. Parlez-en autour de vous ! Nous serons sur le terrain de la Chiche à partir du 14 juillet, si vous avez envie de nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

A BIENTÔT

FRAIRIE DE SALLES

Dimanche 16 juillet toute la journée

Ouverture de la frairie 9 h

Marché et exposition artisanale, maquillage gratuit pour les enfants, concours de rodéo, manège, petites motos, buvette, frites, merguez.

Surprise pour chaque enfant déguisé.

- | | |
|--------------------------|---|
| 10 h 45 | Messe en plein air |
| 11 h 45 | Vin d'honneur offert par la commune |
| 13 h | Bourguignon/frites (30 f) (apportez vos couverts).
Tout au long de la journée spectacle avec le cirque IMAGINE |
| Concours de rodéo | |
| 17 h | Concours de déguisements enfants sur le thème des clowns. |
| 21 h | Génisse à la broche (apportez vos couverts) |

M-C T



Le Conseil de Fabrique à Salles.

Avant de voir ce qu'a été le Conseil de Fabrique à Salles, de 1836 à 1905, date de sa suppression, il est bon de se remémorer quelques termes et faits.

Un Conseil est une assemblée qui a à délibérer sur certaines affaires publiques ou privées.

Le Conseil de Fabrique, avant 1905, administrait les biens paroissiaux. Il est maintenant remplacé par le Conseil paroissial. Ses membres étaient appelés Fabriciens ou Fabriciers.

A Salles cf . l'ancien Maire Gaston Chevrou, on trouve le terme de « Fabriqueurs ».

La Fabrique (du latin *fabrica* : édifice public) était le nom par lequel on désignait soit l'ensemble des personnes nommées pour administrer les biens d'une église, soit l'ensemble des biens et revenus d'une église paroissiale : argenterie, luminaire, ornements...

De quand date cette appellation de Fabrique ? ? Elle existait au Moyen Age et le souvenir subsiste dans la mémoire de nos Anciens.

Les Marguilliers étaient les personnes chargées directement de l'administration des revenus et dépenses d'une église. C'était aussi le nom donné aux places et bancs que des marguilliers occupaient dans l'église.

Loi du 9/12/1905, dite de séparation des Églises et de l'État. Cette loi a été préparée par Émile Combes. Mais ayant quitté son ministère, c'est Aristide Briand qui en est finalement l'artisan.

Article 1^{er} : « La république assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes ».

Article 2 : La loi a dissous les liens qui rattachaient les Églises à l'État et spécialement en ce qui concerne le culte catholique, aboli le Concordat et les articles organiques du 18 Germinal an X (8 avril 1802).

L'Etat « ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte ». Aux anciens établissements publics du culte (fabriques catholiques, consistoires protestants, communautés israélites), la loi a substitué des associations culturelles. Les catholiques, considéraient la formation de ces associations comme contraire à la hiérarchie ecclésiastique et de nature à produire un schisme, ont refusé d'accepter la loi de séparation et des biens des fabriques ont été dévolus aux établissements communaux d'assistance. Les biens des anciens consistoires et communautés ont été transférés aux associations protestantes et israélites.

Seuls les édifices construits à cette date restent à la charge de l'Etat et des communes.

Les associations culturelles relèvent du droit commun. En 1904, cette loi avait été précédée par la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican, et par la dénonciation du Concordat.

Il s'agit d'un traité entre le Pape et un souverain sur les affaires religieuses.

Le plus ancien est celui de Worms (Allemagne) signé en 1122.

François 1^{er} et le Pape Léon X en négocièrent un en 1516.

Celui qui fut dénoncé en 1904 avait été signé entre Pie VII et le Premier Consul, le 15 juillet 1801, et converti en loi le 8 avril 1802. Il définissait les relations entre le gouvernement français, le Saint Siège et le Clergé catholique. Il contenait 17 articles et reconnaissait « la religion catholique, apostolique et romaine comme la religion de la grande majorité des Français », assurait son libre exercice et la publicité de son culte, sous la seule réserve des « règlements de police » nécessaires pour la tranquillité publique. Il donnait au Chef de l'Etat le droit de nommer les évêques, réservant l'institution canonique au Pape.

Les évêques et les ecclésiastiques du second ordre devaient prêter serment au gouvernement. Ils avaient le droit d'établir la circonscription des paroisses, et de nommer les curés et chanoines avec l'approbation du gouvernement.

Le Concordat accordait un traitement aux évêques et aux curés en retour de la reconnaissance par le clergé de la vente de ses biens. D'autres articles sont relatifs tant au régime du culte catholique qu'au régime des cultes protestants.

Par la suite, nous verrons comment fonctionna la Fabrique à Salles à partir de 1836, date d'installation d'un nouveau Conseil, suite à une ordonnance royale de janvier 1825 sous Charles X.

J'ai fait un rêve ...

J'ai rêvé que notre commune était un îlot de tranquillité, échappant encore au désastreux individualisme croissant, et à sa kyrielle de conséquences d'incivisme. Hélas, il faut bien voir la réalité en face. A Salles, comme ailleurs, on ne sait plus saluer avec un sourire. Les enfants y apprennent-il encore le respect des autres, camarades, adultes, voire de leurs parents ? Quels exemples les adultes donnent-ils aux enfants quand, faisant fi du code de la route, et de la plus élémentaire prudence, ils circulent à trop grande vitesse, mettant non seulement leur sécurité en danger, mais aussi celle des autres. Que penser aussi de la jubilation des égoïstes qui prennent plaisir à émettre avec leurs engins mécaniques plus de décibels qu'ils n'en supportereraient eux-mêmes, si on les mettait dans l'obligation de subir un même niveau de bruit ?

Les propriétaires de chiens fréquemment échappés, sont heureux qu'on leur signale la présence de leur toutou, ou que ceux-ci soient mis à l'abri ; mais pendant leur vadrouille, n'ont-ils pas inquiété quelqu'un sur leur passage ? Chacun trouvera bien encore d'autre raison à ajouter à ce constat, à ces petits faits, qu'au nom d'une mauvaise définition de la liberté individuelle, nous excusons facilement, mais qui par leur multiplication font que le rêve peut devenir cauchemar.

Peut être est-ce ce laxisme qui fait, que même à Salles, on entend de plus en plus de récriminations, bien sûr à l'égard des autres !

Peut être cela explique-t-il aussi que des réunions privées de jeunes, soient troublées par des éléments extérieurs non invités ?

Peut être trouve-t-on encore dans les conséquences de ce laisser aller général, le vol des projecteurs destinés à éclairer l'église, ou le bris volontaire (il y a des traces qui ne laissent planer aucun doute) de la glace de l'abri bus ? De même que l'enseigne plexiglas « mairie » retrouvée un samedi matin en partie en morceaux dans l'herbe, et pour la table de ping-pong de l'école.

On pourrait ajouter à cette liste d'autres exactions commises au détriment des particuliers, il y en a malheureusement.

C'est trop triste ; je préfère dormir et rêver qu'à Salles, « tout le monde il est gentil, tout le monde il est beau ».

ROLAND
PLUYAUD

DERNIERE MINUTE.

École.

A la prochaine rentrée scolaire nous aurons un nouveau maître, monsieur Pasquet Stanislas; il arrive de St Palais.

Corinne Chobelet-Poirier va à Touzac et Emmanuel Filion à Soyaux.

En principe Catherine Louvié continuera à apporter son aide aux enfants.

Les Champignons.

Autorisée ou tolérée, la cueillette des champignons doit toujours s'accompagner du respect d'autrui et de celui de la nature. Tout le monde y trouvera son bénéfice, y compris la nature elle-même. Ainsi, inutile de remplir un panier et de jeter des champignons qui ne seront pas consommés, ou de ramasser des espèces dont vous n'êtes pas sûr. Même s'ils ne sont pas comestibles, ne les détruisez pas car ils jouent un rôle important dans le fonctionnement de la nature. La faune sauvage a besoin de tranquillité. N'empruntez donc que les routes ouvertes à la circulation publique (la circulation sur les axes interdits est en effet possible d'une contravention en vertu de l'article R 331.3 du Code Forestier). Les accès ou poussent les jeunes arbres sont généralement interdits. De ce respect dépend l'avenir des forêts.

Droits et devoirs du ramasseur

Effectuée dans un lieu public ou privé, la cueillette des champignons n'est généralement qu'une tolérance ou un droit attribué par le propriétaire du terrain. Avant de remplir son panier, il est nécessaire de connaître les autorisations concédées pour le ramassage... L'article 547 du code civil notifie que les champignons cueillis, tant en forêt que dans les prairies, appartiennent au possesseur du terrain. Même en l'absence de panneaux stipulant une « cueillette de champignons interdite », et afin d'éviter d'éventuelles poursuites pour vol. Il est donc vivement conseillé de demander l'autorisation préalable au propriétaire. En forêt (Onf), la règle est quelque peu différente, mais la cueillette n'en est pas plus libre. La tolérance accordée par l'Onf se limite généralement à ce qui peut être considéré comme un cueillette familiale (environ 5 kg). Enfin, une taxe peut également être demandée dans le cadre de dérogations spéciales pour les cueillettes destinées à des fins commerciales: l'article R 331.2 du Code Forestier * stipule que les champignons ramassés ne peuvent être commercialisés. Un garde forestier peut vérifier le contenu de votre panier, vous réprimander ou vous verbaliser, si votre cueillette est trop importante.

(*) Décret du 27 mars 1993 : « ... *Tout enlèvement non autorisé de champignons, glands, faines et autres fruits et semences des bois et forêts est puni d'une amende proportionnelle au volume de produits extraits ou enlevés. L'amende maximum encourue par litre enlevée est égale au 1/200 du maximum de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe.*

Sur Internet

Il existe depuis peu un site Internet dénommé Paracelse, développé par l'unité de toxicologie clinique du CHU de Grenoble. Vous trouverez sur ce site toutes sortes de renseignements sur la toxicité des champignons ainsi que des photos. N'hésitez pas à vous en servir car un mycologue averti en vaut presque deux. Voici l'adresse: « www.egora-sante.com ».

Liberté, Égalité, Fraternité sont des mots bien connus des Français, pour la plupart d'entre nous ils signifient des valeurs essentielles. Ils sont aussi les symboles de la fondation de la République. Pour d'autres, ils sont un leurre, voir une supercherie, quelque chose d'irréalisable. Dans ma réflexion du mois, je souhaiterais développer mon point de vue sur le sujet.

Liberté, je pense que le concept de 'liberté' est intimement lié avec celui de 'justice'. La conséquence de cette place donnée à la justice dans le cœur des hommes est que le pouvoir de la rendre a été le premier apanage du chef, puis de l'État, dans les sociétés organisées, quand bien même la force a été la première expression du pouvoir. En ce sens la justice a précédé la loi. C'est aussi pourquoi, quel que soit le degré de sophistication atteint par les normes d'une société, il n'est pas possible de tromper les individus qui la composent sur les notions innées et intuitives du juste et de l'injuste. Aujourd'hui, notre Constitution confie à la justice la défense des libertés individuelles, le président de la République étant lui-même garant de l'indépendance de la justice et des libertés : ce rapport de la justice à l'exécutif est l'objet d'un débat chronique. Mais cette observation mérite de ne pas faire oublier que je parle d'idéal, et qu'il y a toujours loin de la coupe aux lèvres. La liberté, ou les libertés, lorsqu'on les entend en termes de justice, ne sont pas des abstractions ; dans ce cadre les droits de l'homme sont les droits de l'individu et non pas de l'humanité. Cette constatation recèle toutes les difficultés qui naissent de vouloir demander à la justice de sortir de sa mission. La justice est politique, comme toute activité sociale. On ne peut lui demander de juger l'Histoire, même si elle en est aussi le produit et y participe. A ce double titre elle ne peut juger l'Histoire avec sérénité. L'État se doit de protéger les libertés et de garantir une justice indépendante. Le concept de liberté individuelle prend tout son sens dans une démocratie moderne, où la justice a su se détacher du politique.

Égalité, le choix de ce terme, dans la devise républicaine, a, semble-t-il, été contesté. Une telle contestation est sans doute née du fait que l'égalité est un idéal mythique, contraire aux lois naturelles : les hommes ne seront jamais égaux en force, en intelligence, en santé ou en aptitude au bonheur. Cela se traduit en ce que, à la différence de la liberté qui est un concept indivisible, l'Égalité doit toujours être rattachée à une notion concrète : ainsi, il est dit dans la Déclaration des droits : « les hommes naissent et demeurent libres (ce qui se suffit à soi-même) et égaux en droit ; » c'est lorsqu'il s'agit de l'exercice des droits que les problèmes commencent. C'est pourquoi, en lieu et place d'égalité, aurait été proposé le terme plus concrètement accessible d'équité. De fait, on peut reprocher à la notion d'Égalité sa dimension quantitative : lorsque les chiffres prennent le pas sur les hommes, on est toujours proche du totalitarisme. L'équité au contraire, par son esprit de rétribution, contient l'idée d'individualisation du sort de chacun. Seule, dans ces conditions, l'équité peut mettre de l'huile dans les rouages, c'est-à-dire, au quotidien, appliquer la loi avec discernement au cas de chaque individu.

Fraternité. Il s'agit d'un idéal encore plus difficile à atteindre que le précédent. C'est une notion plus intuitive que définissable, le terme même correspond plus à un sentiment qu'à un concept, ce qui explique la partie de subjectivité dans la perception que chacun peut en avoir. C'est pourquoi cette notion doit surtout s'apprécier au travers de son expression concrète : la solidarité. Ces imperfections de définition et de concrétisation se trouvent lorsque l'on recherche la place effectivement occupée par la fraternité dans notre société. Les aspirations individuelles dans cet idéal ne sont certes pas absentes, mais d'un point de vue social la « dure réalité économique », a vite fait de limiter ces élans. Il est vrai notamment que « la France ne peut accueillir toute la misère du monde », mais il me semble que la résignation face à de tels constats est de plus en plus facilement acquise. Une expression sociale de la solidarité ne se trouve plus que dans des opérations médiatiques faisant plus appel à la sensibilité qu'à un sentiment profond, telle une nouvelle forme de charité ostentatoire. L'idéal dans ce triptyque serait de s'en rapprocher le plus possible, notre devise ne serait donc pas vainue.

La vie artisanale dans la paroisse de Salles sous l'Ancien Régime (50 ans avant la Révolution).

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la paroisse de Salles avait une activité artisanale intense. A cette époque pas d'usines, pas de fabriques. Les biens de consommation étaient façonnés par les artisans et ceci de père en fils, de génération en génération. J'ai pu retrouver, toujours grâce à l'amabilité de la Famille Maudet, dans ses archives, les principaux artisans de notre village qui donnaient à celle-ci activité et richesse.

Il faut imaginer à cette époque notre bourg bruyant du tic-tac des métiers à tisser, les cris et les encouragements des maçons, des charpentiers, de tout ce monde de travailleurs manuels habiles et maîtres de leur métier.

Je les ai rassemblés par profession pour plus de clarté. Certains d'entre vous vont peut-être retrouver la mémoire de leurs ancêtres.

Les maçons :

- Pierre Gilbert à Lalande,
- Jean Moynet chez Loquet,
- Pierre Manon chez Maudet,
- François Glémet chez Jamain,
- Martial Fouché et Fils chez Maudet,
- Jean Boisnier la Ravarde,
- Pierre Rochard le Bourg.

Les menuisiers :

- Mathieu Cailleau Maître menuisier chez Lembert,
Ce dernier aurait fait le maître autel de notre église et le tabernacle en 1749 « le tout moyennant 70 livres ».
- Jean Gazeau, son gendre.

Les charpentiers :

- Jean Maillocheau et son « fillâtre » le Bourg,
- François Thilhard, le Bourg
- Jean Joubert, le Bourg
- François Grouillard et Fils à Villechevrolles.

Les tisserands : Vaste corporation. Les paysans de cette époque s'habillaient de vêtements tissés grâce à d'antiques métiers. Le « prêt à porter » n'existe pas.

- Pierre Gilet et Fils la Lande,
- Veuve Jacques Chaignaud et fils chez Savarit,
- Charles Seguin au Bourg,

- Jean Chiron au Bourg,
- Jean Riberet au Bourg,
- Jean Gourdon à Lisleau,
- Pierre Perrodeau et Fils chez Moreau,
- Antoine Levesque Maine Martin,
- Jacques Pineau et Fils chez Maudet,
- Jean Glémet et Fils chez Maudet,
- François Glémet chez Noulleau,
- Pierre Bouchet chez Noulleau,
- Veuve Jean Galais et Fils chez Grassin.

Les Filassiers : Leur travail consistait à filer du chanvre, plante très courante à cette époque dans les chènevières, et éventuellement le lin plus rare et plus cher qui habillait moins grossièrement les bourgeois et les nobles. Les chemises de chanvre étaient rugueuses à la peau !

- Jacques Metereau chez Grassin,
- Pierre Bruelle chez Lasalle (pour le lin).

Les fils étaient rassemblés en écheveaux ensuite transformés par les tisserands.

Les meuniers et fariniers :

- Pierre Dantec à Puymoreau,
- Jean Massicot le moulin de Lileau,
- Jean et Jacques Gourdon (frères) la Chiche,
- Jean Gourdon le père la Chiche. Le moulin de la Chiche leur appartient.

Le cordonnier :

Mathieu Gelliman au Bourg.

Les « Gallochiers » : Comme leur nom l'indique, ils fabriquaient les galoches, chaussures portées par tous les gens de la terre à cette époque.

- Jérôme Boizon et Fils chez Boizon,
- Jean Barbotteau Moulin de Lileau,
- Jean Ribereau le Petit Peu.

Le couvreur :

Pierre Glémet chez Maudet, « Tranchier de tuiles » désigné ainsi

Les Faiseurs de cibles : les meuniers existant, il leur fallait des tamis pour tamiser la farine, c'était le rôle des faiseurs de cibles : sorte de grands tamis adaptés pour le blutage de la farine et aussi le tri des graines.

- Antoine Jarnan chez Grassin
 - Jean Jarnan « l'aîné »
 - Jean Jarnan « le jeune »
- (les Jarnan sont les ancêtres de mademoiselle Jarnan qui fut la doyenne de notre commune, décédée récemment).
- Jean Chauvin chez Maudet.

Le tanneur :

Pierre Daniel Barthélémy Tilhard chez Maignez.

En effet en ce temps ancien, il existait une tannerie assez importante à la limite de notre commune et de celle de Condéon. On peut encore aujourd'hui apercevoir les vestiges des bassins où l'on mettait les peaux. Ces vestiges se trouvent près de la propriété actuelle de Monsieur Testard.

Ainsi ai - je donné, je pense, un aperçu assez détaillé de l'activité artisanale de notre paroisse.
Aujourd'hui, que reste - il ?

« Mais où sont les neiges d'antan...? » (F. Villon).

Les allergies

Puisque nous sommes plongés dans les allergies, pourquoi ne pas continuer sur les allergies aux Animaux.

Ce type d'allergie est extrêmement fréquente car presque tous les foyers possèdent un animal domestique et ceux-ci représentent « une source principale d'allergies ». Contrairement à ce que l'on croit, ces allergies ne se trouvent pas dans les poils, mais ceux-ci sont de très bons « transporteurs » d'allergies.

Citons quelques unes des allergies d'animaux

Salive : chien, chat, cheval.

Urine : chien, chat.

Squames (débris de peau morte)

Excréments : perruche, pigeon

etc....

Les allergies les plus fréquentes sont dues aux **chats**, les plus violents **aux chevaux et petits rongeurs**. Nous savons que le chat consacre beaucoup de temps à se lécher. Il dépose de la salive « allergisante » sur ses poils qui seront ensuite disséminés un peu partout. De plus il envoie dans l'atmosphère des nuées de petites gouttelettes de salive. « C'est une véritable nébulisation d'allergènes »

Le chien lui aussi transmet des allergies, qu'il ait des poils longs ou des poils courts étant aussi allergisants que les longs.

Les oiseaux sont indirectement allergisants. Leurs plumes ne le sont pas, mais les habitants qui si trouvent « acariens » eux, le sont.

Quelques conseils

C'est pourquoi il est vivement déconseillé d'élever des animaux dans les écoles. Tel que **cobayes, hamsters, souris, lapins** etc...

Lutte contre l'allergie animale

La première « lutte » consiste à écarter l'allergène (évitement) à savoir l'animal responsable. Ceci n'est pas trop évident en raison de l'impact psycholeptique que peut entraîner cette éviction.

Même l'animal parti de l'habitat, ses allergènes peuvent y demeurer dans le mobilier, tapis etc...

Aussi un nettoyage minutieux s'impose.

LA PRESSE EN PARLE

La magie d'Imagine

Ce jeune cirque renouvelle avec bonheur et originalité des numéros traditionnels.

IMAGINE crée un Bouleau style de spectacle en France alliant avec harmonie l'évolution indispensable dans un monde qui bouge et le traditionnel propre au cirque.

EVOLUTION → LE CIRQUE IMAGINE

OUR REVOLUTION?

2

Le théâtre, l'actuel, ont été particulièrement soignés pour satisfaire les plus exigeants.

Le spectacle drôle, émouvant, moderne, est l'aboutissement d'une jeune troupe d'artistes de haut niveau qui vous invite à 2 heures de rêve.

MIRECURE

quel cirque.

11

11

四

110

426

[Vii]

THE CHINESE

卷之三

卷之三

四

14

卷之三

SARL MOVE, 22, rue de la Jus - 54 830 VALLORIÈS
SARL au capital de 50.000 F. - SIRET 410 013 093 00014 - APE 923 J

NO 5418613 053 - 11-12-1988

BUREAU : 16, rue Pierre-Paul Rubens - 85000 LA ROCHE SUR YONNE
Tél. / Fax : 02 51 47 33 59 - Portable : 06 07 11 15 56
Contact Chaptieu : 06 08 86 62 97 - 06 83 55 38 92

POUR TOUS LES AGES
A VOIR SANS MODERATION

REVUE

ESPACE JEUX.

A QUEL PAYS APPARTIENT CETTE PIECE ?



1. Problème de trains

Un TGV part de Paris Gare de Lyon à 15 h 28. Il passe à Avignon à 17 h 07. Un train corail part de Marseille Saint-Charles à 16 h 43, il est obligé de rouler à 50 km/h à hauteur de Valence car il y a des travaux sur la voie. Le TGV roule à 200 km/h tandis que le corail à 150 km/h. Lors qu'ils se croisent, lequel des deux est le plus près de Marseille ?

2. Perrine et le pot à eau

La mère de Perrine lui demande d'aller chercher 4 litres d'eau à la fontaine. Perrine a deux récipients : un seau qui contient 5 litres et un pot qui en contient 3. Comment Perrine va-t-elle s'y prendre ?

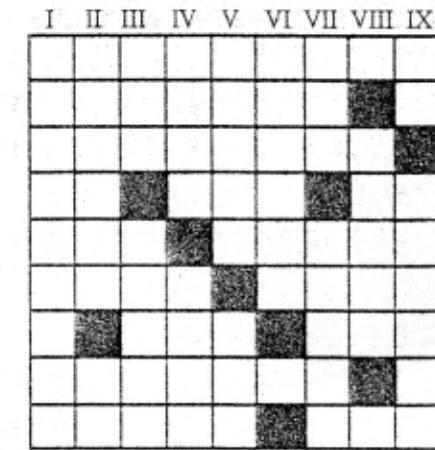
3. Les chameaux

Un Touareg qui possèdent 17 chameaux et trois fils, sent sa fin proche et rédige son testament. Lainé, écrit-il aura la moitié du troupeau, le cadet le tiers et le benjamin le neuvième de mes chameaux. Trois jours plus tard le père meurt. Comment respecter ses dernières volontés, en gardant évidemment les 17 chameaux entiers ?

4. Père et fils

Monsieur Da Silva est âgé de 48 ans. Il a un fils, José, âgé de 14 ans. Dans combien de temps monsieur Da Silva aura le triple de l'âge de son fils José ?

MOTS CROISES DIFFICILES.

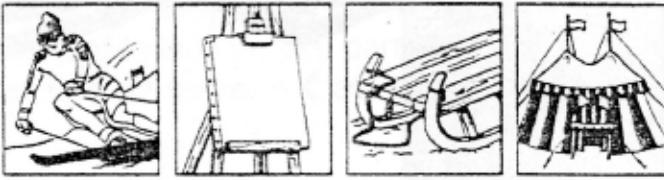


Horizontalement: 1. Il ne manque pas d'imagination. - 2. Ceux qui le fréquentent prennent leur élan. - 3. Sans intérêt parce que superficielles et vaines. - 4. Fait l'article. Préposition. Un point suffit pour le marquer. - 5. Ville de Gueldre. Très raisonnable. - 6. Certaine fait vinaigre. Légèrement viré au rouge. - 7. Sa haute vallée est l'Engadine. Sans différence apparente. - 8. Se déplace dans du liquide. - 9. Peut-être assommées. Rend un peu de lucidité.

Verticalement: I. Protège contre les effets du courant. - II. Nymphe des rivières. Est un article contracté. - III. Donc bien examinés. Construit. - IV. Localité du Morbihan. Un de ceux qui étaient à la guerre de Troie. - V. Attachés. Tels les vers. - VI. Pour le faire, il faut curdir. - VII. La seconde est géologique. Certaines sont blanches, d'autres sont noires. - VIII. Tamise, peut-être. - IX. A sa place dans un tout petit lit. A la forme d'un seuil.

LE MOT ET L'IMAGE

Attribuez à chacun des dessins ci-dessous les cinq mots de la liste qui lui correspondent. Mais gare aux pièges !



A. ARTISTE	F. CHAPITEAU	K. GRADINS	P. SPECTACLE
B. NEIGE	G. CORDELETTE	L. NUMÉRO	Q. TABLEAU
C. PATINS	H. FORAIN	M. PEINTURE	R. TOILE
D. BÂTONS	I. GLISSE	N. PISTE	S. TRAÎNEAU
E. BOIS	J. GODILLE	O. PORTES	T. TRÉPIED

MOTS CROISES



- Vilain chien! Tu vas tout de suite venir avec moi remettre ça où tu l'as pris !

Ont participé à la réalisation de ce bulletin.

Commission municipale : Jean Feuillet—Rolland Pluyaup.

Et également : Jacqueline Bozzini—Jean-claude Bozzini—Michelle Maguis—Corinne Marchand - Stéphane Feuillet—Marie-Claude Tijoux—Bernadette Pineau—Annie. F. Pluyaup—Gisèle Renaudet.